



Réf. Farde e-Assemblées : 2625232

N° OJ : 39**Projet d'Arrêté - Conseil du 18/11/2024**

Objet : Contrat de Quartier Durable Versailles.- Opération 3.1 « Made in Versailles ». - 2ème édition de l'appel à initiatives citoyennes et associatives.- Evaluation des dossiers de candidature.- Rapport du comité d'avis.- Sélection et notification des projets lauréats.- Octroi des subsides.

Le Conseil communal,

Considérant que l'opération 3.1 "Appel à initiatives locales Made in Versailles" figure au programme du Contrat de Quartier Durable Versailles, adopté par le Conseil communal le 5 septembre 2022 et approuvé par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le 8 décembre 2022, dont notification à la Ville de Bruxelles en date du 3 janvier 2023 ;

Considérant que cette opération, pilotée par la cellule Rénovation urbaine, vise à soutenir et encourager des initiatives locales par l'octroi d'une subvention aux habitant.e.s et associations engagé.e.s dans la mise en œuvre d'actions susceptibles d'avoir un impact positif sur la qualité de vie et la cohésion sociale dans le quartier Versailles ;

Vu sa décision du 27 mai 2024 d'adopter le règlement du deuxième appel à initiatives citoyennes et associatives "Made in Versailles" ;

Considérant que l'appel à projets a été organisé du 3 juin 2024 au 30 septembre 2024 avec pour but de soutenir des initiatives locales de petite échelle, menées au sein du périmètre du Contrat de Quartier Durable Versailles, répondant aux objectifs suivants :

- renforcer le lien social, la solidarité et/ou la convivialité dans le périmètre ;
- valoriser les compétences, les talents et les ressources du quartier ;
- permettre aux habitant.e.s et usagers/ères d'être « acteurs/actrices » de la vie de leur quartier.

Considérant qu'en date du 15 octobre 2024, un comité d'avis s'est réuni afin d'évaluer les 17 propositions reçues sur base des critères repris au règlement de l'appel à projets ;

Considérant que le comité d'avis considère que 15 des 17 propositions reçues répondent aux objectifs prévus au règlement et sont sélectionnés, représentant un subside total de 59.011,40 EUR, réparti comme suit :

- 6.210,00 EUR en faveur des projets suivants portés par des bénéficiaires personnes physiques :
 - o 2.320,00 EUR pour « Not life, the reel life » par Rafat Abdabbou ;
 - o 890,00 EUR pour « Chile Chico (2.0) » par Ema Tytgat ;
 - o 3.000,00 EUR pour « Erfgoedcafé Versailles » par Hilde Theunkens.
- 52.801,40 EUR en faveur des projets suivants portés par des bénéficiaires personnes morales :
 - o 5.580,00 EUR pour « Versailles Couture » par l'asbl Multijobs (n°entreprise 872.884.390) ;
 - o 3.000,00 EUR pour « Tournoi Défi foot » par l'asbl A.M.O. de N.O.H. (n°entreprise 430.945.759) ;
 - o 2.800,00 EUR pour « Après-midi jeux de société » par l'asbl A.M.O. de N.O.H. (n°entreprise 430.945.759) ;
 - o 3.000,00 EUR pour « Embellisseurs anonymes » par l'asbl A.M.O. de N.O.H. (n°entreprise 430.945.759) ;
 - o 6.000,00 EUR pour « Solidarité Versailles » par l'asbl Petits débrouillards/Curieuzeuzen (n°entreprise 458.972.821) ;
 - o 6.000,00 EUR pour « Sororité versaillaise (2.0) » par l'asbl Projet Versailles (n°entreprise 725.439.343) ;
 - o 5.000,00 EUR pour « Fête de quartier (2.0) » par l'asbl Coin des Cerises (n°entreprise 479.882.853) ;
 - o 6.000,00 EUR pour « Souvenirs en scène » par l'asbl Versailles Seniors (n°entreprise 864.398.969) ;



- o 996,00 EUR pour « Jeunes programmateur-ices » par l'asbl Brufête (n°entreprise 443.265.452) ;
- o 6.000,00 EUR pour « Mercredi tous au parc (2.0) » par l'asbl Ecole de devoirs de Neder-Over-Heembeek (n°entreprise 683.541.281) ;
- o 6.000,00 EUR pour « Versailles Active Square » par l'asbl Brussels Active Square (n°entreprise 1010.880.055) ;
- o 2.425,40 EUR pour « Versailles op avontuur » par l'asbl Petits débrouillards/Curieuzeuzen (n°entreprise 458.972.821) ;

Considérant que les crédits nécessaires au versement des 2 avances, à savoir 50% et 30% des subsides octroyés conformément au règlement de l'appel à projets, sont inscrits aux articles 93022/33101 et 93022/33202 du budget ordinaire de 2024 ;

Considérant que l'opération 3.1 « Appel à initiatives locales Made in Versailles » du Contrat de Quartier Durable Versailles est subsidiée à 100% par la Région de Bruxelles-Capitale ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1 :

Le principe d'accorder un subside de 59.011,40 EUR aux lauréats du 2ème appel à initiatives citoyennes et associatives « Made in Versailles », est adopté.

Article 2 :

La liste des subsides nominatifs du budget 2024, pour les avances de 80% des subsides accordés, est adoptée, à savoir :

- Article 93022/33101 du budget ordinaire 2024 :
 - o 1.856,00 EUR pour « Not life, the reel life » par Rafat Abdabbou ;
 - o 712,00 EUR pour « Chile Chico (2.0) » par Ema Tytgat ;
 - o 2.400,00 EUR pour « Erfgoedcafé Versailles » par Hilde Theunkens.

- Article 93022/33202 du budget ordinaire 2024 :

- o 4.464,00 EUR pour « Versailles Couture » par l'asbl Multijobs (n°entreprise 872.884.390) ;
- o 2.400,00 EUR pour « Tournoi Défi foot » par l'asbl A.M.O. de N.O.H. (n°entreprise 430.945.759) ;
- o 2.240,00 EUR pour « Après-midi jeux de société » par l'asbl A.M.O. de N.O.H. (n°entreprise 430.945.759) ;
- o 2.400,00 EUR pour « Embellisseurs anonymes » par l'asbl A.M.O. de N.O.H. (n°entreprise 430.945.759) ;
- o 4.800,00 EUR pour « Solidarité Versailles » par l'asbl Petits débrouillards/Curieuzeuzen (n°entreprise 458.972.821) ;
- o 4.800,00 EUR pour « Sororité versaillaise (2.0) » par l'asbl Projet Versailles (n°entreprise 725.439.343) ;
- o 4.000,00 EUR pour « Fête de quartier (2.0) » par l'asbl Coin des Cerises (n°entreprise 479.882.853) ;
- o 4.800,00 EUR pour « Souvenirs en scène » par l'asbl Versailles Seniors (n°entreprise 864.398.969) ;
- o 796,80 EUR pour « Jeunes programmateur-ices » par l'asbl Brufête (n°entreprise 443.265.452) ;
- o 4.800,00 EUR pour « Mercredi tous au parc (2.0) » par l'asbl Ecole de devoirs de Neder-Over-Heembeek (n°entreprise 683.541.281) ;
- o 4.800,00 EUR pour « Versailles Active Square » par l'asbl Brussels Active Square (n°entreprise 1010.880.055) ;
- o 1.940,32 EUR pour « Versailles op avontuur » par l'asbl Petits débrouillards/Curieuzeuzen (n°entreprise 458.972.821).

Article 3 :

La dépense est financée par un subside.

Annexes :

[Règlement de l'appel à projets \(FR / pour information\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)



[PV du comité d'avis Made in Versailles \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Grille d'évaluation \(BIL\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

